



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20240524-DEL-2024-042-DE
Date de télétransmission : 28/05/2024
Date de réception préfecture : 28/05/2024

République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles
Commune de Saint-Étienne du Grès

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

Présents : Jean MANGION – Claude SANCHEZ – Inès PRIEUR DE LA COMBLE – Edgard MARECHAL – Céline CASTELLS – Yves DURAND – Jacques JODAR – Hélène MARTIN – Augustin TEYSSIER – Elisabeth RABOUIN – Denis ARNOUX – Gérard GALLE – Audrey ALLEMAND – Aurélie ISNARD.

Pouvoirs donnés : Catherine VERAN à Gérard GALLE
Christiane BOYER à Elisabeth RABOUIN
Gérard BLANC à Céline CASTELLS
Jean-François GALERON à Claude SANCHEZ
Séverine GANGA à Edgard MARECHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GALLE

Délibération n° 2024/042 : Demande de subvention à la Région Sud – Travaux de restauration de la Chapelle Notre Dame du Château

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est rappelé à l'assemblée que la Chapelle Notre Dame du Château, inscrite au titre des monuments historiques, nécessite une restauration complète.

Au cours de l'année 2022, une étude a été engagée par un bureau d'études spécialisé pour une mission de diagnostic.

Cette étude a permis d'obtenir une estimation précise du montant des travaux à réaliser.

Désormais, une mission de maîtrise d'œuvre doit être lancée dans les meilleurs délais afin de mener à bien la conception du projet, de déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires et de lancer les travaux.



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20240524-DEL-2024-042-DE
Date de télétransmission : 28/05/2024
Date de réception préfecture : 28/05/2024

Dans ce contexte, il est donc proposé de demander l'aide de la Région Sud dans le cadre du Fonds d'intervention d'urgence pour le patrimoine communal selon le plan de financement suivant :

Opération Réhabilitation Chapelle Notre Dame du Château	Montant HT	Plan de financement
Maîtrise d'œuvre	65 000 €	Région Sud (30%) : 300 000 € HT Etat (30%) : 300 000 € HT Mécénat : 70 000 € HT
Travaux	855 000 €	Fondation Crédit agricole : 50 000 € HT Commune (20%) : 200 000 € HT
TOTAL		920 000€ HT

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 19 suffrages exprimés,

SOLLICITE auprès de la Région SUD une aide financière pour l'opération et selon le plan de financement suivants

Opération Réhabilitation Chapelle Notre Dame du Château	Montant HT	Plan de financement
Maîtrise d'œuvre	65 000 €	Région Sud (30%) : 300 000 € HT Etat (30%) : 300 000 € HT Mécénat : 70 000 € HT
Travaux	855 000 €	Fondation Crédit agricole : 50 000 € HT Commune (20%) : 200 000 € HT
TOTAL		920 000€ HT



SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture
013-211300942-20240524-DEL-2024-042-DE
Date de télétransmission : 28/05/2024
Date de réception préfecture : 28/05/2024

S'ENGAGE à ce que la Commune supporte sa part d'autofinancement obligatoire sur ces opérations ;

PRECISE que les dépenses seront inscrites au budget communal ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Jean MANGION

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr »

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Faint, illegible text in the middle of the page.

Faint text, possibly a signature or name, located to the left of the seal.



Faint, illegible text at the bottom of the page, possibly a footer or concluding paragraph.